

## Association de Retraite & de Prévoyance des Professions Indépendantes et Salariées

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901

Siège: 4 Square Dutilleul 59000 LILLE

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an Deux-Mille Vingt-et-Un,

Le 14 Décembre,

A 11 heures 00,

Les membres de l'Association de Retraite et de Prévoyance des Professions Indépendantes et Salariées se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Président en date du 12 novembre 2021, conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance ou représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre CELLOT, en sa qualité de Président de l'Association.

Le secrétariat de l'Assemblée est assuré par Monsieur Jean-Yves HERMENIER.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau présents, permet de constater que les membre de l'Association présents, représentés ou ayant voté par correspondance sont inférieurs à mille.

Paraphes:

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau présents, permet également de constater que les membre de l'Association présents, représentés ou ayant voté par correspondance sont inférieurs au trentième du total des adhérents de l'Association.

Le Président constate en conséquence que, faute de réunir le quorum requis par les statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer en formation ordinaire.

Il déclare qu'une nouvelle assemblée sera convoquée sur le même ordre du jour sans qu'aucune condition de quorum ne soit requise pour cette assemblée.

Puis, le Président déclare la séance levée à 11 heures 10.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président
M. Pierre CELLOT

Signature:

Le Secrétaire M. Philippe BERQUIN

Signature: